



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Préparation:

Nom : GREASY 105

Description : Graisse marine universelle

Société/ Entreprise

Raison sociale : MATT CHEM PRODUCT SAS

Adresse : 21, rue Auber – BP 39 – 92120 MONTRouGE – FRANCE

Tél.: (33) 1 42 53 73 73 – **Fax :** (33) 1 47 35 27 28 – info@mattchem.fr

2. INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses représentatives:

(Présentes dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%)

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger:

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle:

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dans les conditions usuelles d'utilisation, les huiles de vaseline et autres composants de ce produit ne présentent pas de danger d'intoxication aiguë. L'expérimentation effectuée sur des produits neufs similaires indique qu'il devrait être peu dangereux pour la vie aquatique et terrestre et qu'il serait intrinsèquement biodégradable à terme. Toutefois, la réglementation interdit le rejet des huiles et lubrifiants dans l'environnement. Pas de risque particulier d'inflammation ou d'explosion dans des conditions normales d'utilisation.

4. PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation:

Ce risque n'existe pas dans des conditions normales d'utilisation.

En cas de projections ou de contact avec les yeux:

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

En cas de projection ou de contact avec la peau:

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Ne pas utiliser de solvants ou de diluants.

En cas d'ingestion:

Aucun traitement spécial n'est généralement nécessaire. Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires..

5. MESURES DE LUTTE CONTE L'INCENDIE

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les halons conviennent pour les petits feux.

En cas d'incendie, les agents préconisés sont:

Le dioxyde de carbone, les poudres chimiques, les mousses et autres gaz extincteurs. En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés. Ne jamais utiliser de l'eau.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser:

Refroidir les emballages à proximité des flammes. Empêcher les effluents de la lutte contre la feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Équipement spécial pour les intervenants:

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles:

Éviter d'inhaler les vapeurs.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non-combustibles: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation:

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Prévention des incendies:

Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Équipements et procédures recommandés:

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Éviter l'inhalation des vapeurs.

Équipements et procédures interdits:

Il est interdit de fumer, de manger, de boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Stockage:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Conserver hors de la portée des enfants.

Le sol des locaux devra être imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au-dehors.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordres techniques:

Veiller à une ventilation adéquate, si possible par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Équipements de protection respiratoire:

Travailler dans des locaux convenablement ventilés.

Nom: **GREASY 105****Protection des mains:**

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit..

Protection des yeux et du visage:

Utiliser des protections oculaires en cas de risques de protection.

Protection de la peau:

Pour plus de détails, voir § II de la FDS – Informations toxicologiques.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Masse volumique	Environ 900 kg/m ³ à 20°C
Caractère acide-base de la préparation	Non concerné
Solubilité de la préparation dans l'eau	Insoluble et non miscible
État physique	Pâteux
Couleur	Verte
PH	Non applicable
Températures de changement d'état physique	> 240°C (ISO2176)
Point d'éclair	Non applicable
Température d'auto-inflammation	> 250°C (ASTM E659)
Caractéristique d'explosivité	Non concerné
Pression de vapeur	Négligeable aux températures usuelles de stockage, de manipulation Et d'emploi
Autres données	Néant

10. STABILITE ET REACTIVITE**Produits de décomposition dangereuse:**

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes,... Et des suies.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**En cas d'exposition par inhalation:**

Risque improbable dans les conditions normales d'emploi.

En cas de projections ou de contact avec la peau:

Classé non irritant

En cas de projections ou de contacts avec les yeux:

Classé non irritant

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**Mobilité:**

Sol: Compte tenu de ses caractéristiques physique-chimiques, le produit est en général peu mobile dans le sol.

Eau: Insoluble, le produit flotte sur la surface de l'eau.

Persistance et dégradation: Absence de données expérimentales sur le produit fini. Toutefois, la majorité des constituants du produit neuf sont intrinsèquement biodégradables à terme. Certains composants peuvent persister dans l'environnement.

Ecotoxicité: Le produit neuf n'est pas considéré comme dangereux pour les plantes terrestres.

13. CONDITIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas déverser dans les cours d'eau ni dans les égouts.

Si pour diverses raisons, la destruction du produit est souhaitée, il est recommandé de faire incinérer ou retraiter par un centre de destruction ou de recyclage agréé.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leurs éliminations dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient, conserver la ou les étiquette(s) sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

Réglementations du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et de mer: Décrets 73-128 du 23/02/73 et 77-254 du 08/03/77, Circulaires du 14/01/77 et du 04/11/80.

Réglementation relative aux déchets:

Loi 75-633 du 15/07/75 et décret 77-974 du 19/08/77, décret 79-981 du 21/11/79 modifié par le décret 85-387 du 29/03/85.

Loi 88-1261 du 30/12/88; décret 90-267 du 23/03/90 relatif à l'importation, à l'exportation et au transit de déchets générateurs de nuisances.

Loi 92-646 du 13/07/92 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

Arrêté du 02/02/98 relatif aux rejets réglementés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non concerné.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite «Toutes Préparations» 88/379/CEE et de ses adaptations. A aussi été pris en compte la directive 98/73/CE portant 24^{ème} adaptation à la directive 67/548/CE (substances dangereuses).

Dispositions particulières:

Nomenclature des installations classées (France) (Pour Quantité lire Quantité Totale présente dans l'installation)

16. AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux qui sont spécifiés en rubrique 1 et sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulations écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.